

# LE PROJET DE SOINS PARTAGE

## Les axes du projet de soins

1. Contribuer au déroulement du parcours de soins de la personne accueillie hospitalisée ou hébergée dans le cadre des filières définies

→ **Placer le patient au centre du projet de soin et des décisions le concernant :**

- ◆ Prise en compte des directives anticipées,
- ◆ Recueil de la personne de confiance,
- ◆ Développement de l'ETP avec participation des aidants...

→ **Identifier et transmettre les éléments nécessaires et suffisants (autonomie, environnement social, devenir) à la prise en charge du patient :**

- ◆ Macrocles,
- ◆ Fiche de liaison,
- ◆ Via trajectoire,
- ◆ PPS, dossier communicant de cancérologie

→ **Identifier et harmoniser les procédures et protocoles de prise en charge :**

- ◆ Bilan de l'existant des procédures,
- ◆ Dépistage des risques (dénutrition, chute, fausse route...)

→ **Renforcer les relations ville/hôpital :**

- ◆ Identifier les besoins,
- ◆ Identifier et partager les ressources,
- ◆ Etablir un partenariat avec les professionnels de ville, avec les réseaux (oncomip, diamip) les associations (ANPAA, CEIS..)
- ◆ Partager les protocoles d'utilisation des dispositifs médicaux.

→ **Renforcer le partenariat avec les Instituts de Formations Paramédicales**

2. Identifier et développer les compétences

→ **Identifier les compétences en lien avec les filières**

→ **Identifier les «professionnels experts» du territoire**

→ **Identifier le socle commun de formations**

→ **Harmoniser la politique d'encadrement des stagiaires**

→ **Harmoniser la politique d'accueil et d'intégration du nouvel arrivant**

3. Contribuer à l'optimisation des systèmes d'information et de communication

→ **Définir les besoins en termes d'outils d'information et de communication**

→ **Participer au choix et au développement de ces outils**

→ **Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies dans le champ de la communication, du partage des expériences, de la formation...**

4. Promouvoir et partager les projets de recherche

→ **Favoriser l'émergence des thèmes de recherche**

→ **Accompagner les équipes dans la méthodologie**

→ **Partager les travaux et les expériences (gérontopôle)**

5. Renforcer positivement la fonction de cadre maillon essentiel de la cohésion au sein des filières de soins

→ **Accompagner les mutations organisationnelles**

→ **Développer des échanges entre pairs (séminaires de GHT, forums de discussion, scénarisation de cas pratiques managériaux, EPP)**

→ **Accompagner le cadre dans une vision de management de territoire**

→ **Echanger sur les critères de sélection et les niveaux d'exigence requis des professionnels encadrants**

La philosophie des soins est basée sur des valeurs humanistes et une approche globale de l'homme et de la santé, en relation directe avec son environnement. Le respect et l'équité sont des valeurs fortes qui constituent la base éthique du projet de soins.

Trois thématiques de réflexion sont apparues prioritaires :

→ **1. Ethique et bientraitance**

→ **2. Qualité de vie au travail**

→ **3. Innovation**

## LES VALEURS

- 1) L'attachement à une conception exigeante du service public ainsi qu'aux valeurs professionnelles, humaines et éthiques :
  - Équité d'accès aux soins pour les patients du territoire, solidarité institutionnelle entre les membres,
  - Réactivité à l'environnement et aux besoins pour l'adaptation permanente des activités hospitalières,
  - Volonté d'innover dans les prises en charge et les organisations,
  - Développement continu de la qualité et de la sécurité des soins,
  - Utilisation optimisée des ressources dans une démarche citoyenne et écoresponsable.
- 2) L'approfondissement des partenariats dans un ensemble de domaines et l'engagement dans une volonté commune à :
  - Renforcer la sécurité et la qualité des parcours de soins par la recherche de labellisation et l'obtention d'une certification conjointe HAS dans les conditions optimales à partir de 2020.
  - Améliorer l'efficacité des fonctions supports (médico-techniques, administratives, techniques et logistiques) dans l'objectif de préserver les équilibres financiers de chaque établissement et par là même de garantir les conditions d'autonomie juridique et financière des investissements stratégiques.
  - Faciliter le recrutement et la fidélisation des ressources paramédicales.
  - Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies, dans l'organisation des soins, la formation et la recherche.
  - Partager et développer la recherche et la formation.
- 3) L'affirmation de la volonté d'associer les partenaires indispensables à la continuité et à la qualité des soins
- 4) L'engagement commun dans une volonté d'accompagner la conduite du changement pour garantir sa réussite
- 5) Le développement d'une politique de soins favorisant l'expression et la concertation dans une dynamique de projet commun
- 6) La mise en place d'une gouvernance ouverte, intègre et respectueuse de la diversité de ses membres, garante de l'efficacité et de l'appropriation des politiques communes
- 7) Le projet de soins partagé du GHT est défini en cohérence avec le projet médical partagé.

## Les membres du GHT



	<b>Centre Hospitalier de Cahors</b> 335, rue du Président Wilson 46005 Cahors Cedex 9 Tél. : 05 65 20 50 50 email : accueil@ch-cahors.fr
	<b>Centre Hospitalier de Figeac</b> 33, rue des Maquisards 46106 Figeac cedex Tél. : 05 65 50 65 03 email : direction@ch-figeac.fr
	<b>Centre Hospitalier de Gourdon</b> avenue Pasteur 46300 Gourdon Tél. : 05 65 27 65 01 email : direction@ch-gourdon.fr
	<b>Centre Hospitalier de Gramat</b> 150 avenue François Souladié 46500 Gramat Tél. : 05 65 38 73 50 email : agfinance@ch-gramat.fr
	<b>Centre Hospitalier de Saint-Céré</b> avenue du Docteur Roux 46400 Saint-Céré Tél. : 05 65 10 39 57 email : direction@ch-stcere.fr

G  
R  
O  
U  
P  
E  
M  
E  
N  
T  
  
H  
O  
S  
P  
I  
T  
A  
L  
I  
E  
R  
  
D  
E  
  
T  
E  
R  
R  
I  
T  
O  
I  
R  
E  
  
L  
O  
T



**PROJET DE SOINS PARTAGE**

**2017 à 2022**

**GROUPEMENT DE TERRITOIRE DU LOT**  
(Centres Hospitaliers de Cahors, Figeac, Gourdon, St Céré, Gramat)

Approuvé par :

- \* la Commission Paramédicale de Territoire le 31 mai 2017
- \* le Comité Stratégique le 9 juin 2017